

DESTINATAIRES : Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEURS : Dr Éric Goyer, directeur de santé publique
Antoine Trahan, directeur des ressources humaines

DATE : 16 janvier 2025

OBJET : **CIRCULATION ACTIVE DE LA ROUGEOLE DANS LES LAURENTIDES : ACTIONS À POSER ET MESURES PRÉVENTIVES POUR LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS**

En raison d'une circulation active de la rougeole et de la recrudescence de cas au Québec, y compris dans la région des Laurentides, nous souhaitons vous rappeler les mesures de prévention et les consignes vous permettant d'assurer votre rôle afin d'éviter la propagation de cette maladie à déclaration obligatoire dans votre milieu de travail.

VOTRE RÔLE EN 2 ACTIONS :

1. Protection respiratoire (fit test)

- Assurez-vous que votre test d'étanchéité pour le port du masque N95 a été fait depuis moins de deux ans;
- Demandez à votre gestionnaire ou à la personne responsable dans votre équipe de faire la saisie de la mesure dans Virtuo.

La rougeole est une infection virale très contagieuse qui se transmet par voie aérienne. Il est possible d'être infecté et d'attraper la maladie sans avoir été en contact direct avec une personne atteinte de la rougeole. Dans ce contexte, et lors de période plus à risque, un gestionnaire peut exiger de ses employés le port du masque N95.

2. Vaccination et transmission du carnet de vaccination

Nous demandons à toute personne née en 1970 et après de :

- vérifier son carnet de vaccination afin de confirmer leur protection, si:
 - administration de deux doses (la première dose ayant été donnée après l'âge d'un an) ou
 - sérologie positive (test sanguin) ou
 - attestation médicale confirmant l'acquisition de la rougeole avant le 1er janvier 1996
- se faire vacciner le plus rapidement possible si considéré comme non protégé
- **acheminer une copie complète de son carnet de vaccination** (photos acceptées dans un dossier unique) en indiquant son nom et numéro d'employé dans le titre du courriel à l'adresse suivante :
covid-19.ssme.ciSSLau@ssss.gouv.qc.ca
- appeler au 1 877 644-4545 pour toute question en lien avec son statut vaccinal

La vaccination contre la rougeole est offerte gratuitement dans les points de service locaux de la région. La prise de rendez-vous est accessible sur www.clicsante.ca ou par téléphone au 1 877 644-4545.

De plus, pour faciliter l'accès à la vaccination contre la rougeole des membres du personnel et des médecins, le CISSS des Laurentides déploie des sites éphémères de vaccination **sans rendez-vous** dans l'ensemble des centres hospitaliers de la région. L'horaire, mis à jour régulièrement, peut être consulté à l'adresse suivante : www.santelaurentides.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/covid-19-coronavirus/covid-19-employes/vaccination-contre-la-covid-19

Gestion des travailleurs de la santé exposés ou confirmés à la rougeole

Si vous avez été exposé à un cas de rougeole, consultez votre gestionnaire, car un retrait du travail pourrait être nécessaire selon votre statut de protection. Si vous présentez des symptômes s'apparentant à la COVID-19, nous vous rappelons l'importance d'aller vous faire dépister en appliquant [la procédure](#) et de porter le masque.

Les premiers symptômes de la rougeole sont semblables à ceux de la COVID-19. Si vous n'êtes pas immunisé contre la rougeole, nous vous encourageons à en informer votre gestionnaire afin que vous ne soyez pas assigné auprès de la clientèle suspectée ou exposée à la rougeole.

Pour plus d'informations sur la rougeole, consultez la [page Web Rougeole](#).